

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 3 AOUT 2017

Etaient présents : Messieurs Gérard SIMONET Maire, Adriano FERRATO, Premier Adjoint, André BESSOT, Adjoint, Franck LONGO, Directeur Général des Services par intérim, Lionel MORO, police municipale et Madame Bernadette CHATEIGNER, service urbanisme/aménagement,

Messieurs Michel PAYRE, propriétaire et Romuald PERROT, entreprise Eco-Terres,

Monsieur Stéphane BONIN, chargé de mission espaces naturels à la CAPV,
Monsieur Victor BRUNEL, chargé de mission contrat de rivières Paladru-Fure-Morge-Olon,

Mesdames Monique HECKMANN, Véronique PUGNET, Messieurs Claude GUILLERMIN, Jean-Yves MERMET-BOUVIER, association citoyenne bien vivre à Vourey (ACBVV),

Objet : à la suite de la rencontre du 6 juillet dernier sur le terrain de Monsieur Michel PAYRE (parcelles BL 251, 253, 257 à 261 et 341, lieu-dit les Blards), Monsieur le Maire a proposé un nouveau rendez-vous sous quinzaine environ, pour entendre les propositions du propriétaire sur le devenir du site.

∞

Monsieur Romuald Perrot, pour le compte du propriétaire, indique qu'il a rencontré la DREAL et qu'il s'engage **à enlever la totalité des matériaux au 30 novembre** (début du chantier : fin août) et que des **échantillons seront prélevés et analysés au niveau du sol naturel**. Suite à la demande des participants, M. Perrot commencera le chantier par la partie classée en espace boisé (EBC) : ceci devrait être achevé pour mi-septembre.

M. Adrien Ferrato a constaté ce jour que la végétation a déjà repoussé sur ce secteur.

M. Michel Payre rappelle qu'il n'était pas au courant du projet de concassage sur Vourey et que son but était de relier l'ensemble de la zone agricole pour la culture de céréales puis en nuciculture.

Monsieur Payre propose ensuite de passer les 9 ha du secteur en culture biologique et de compenser la disparition de l'espace en zone humide.

Cependant, outre que l'espace à reconstituer est de 2 fois la zone existante (soit environ 3 ha dans le cas présent avec les conditions propices), c'est l'Etat qui se prononce sur ce type de dossier long et complexe. **Par ailleurs la zone de l'EBC est inscrite sur les documents de planification (PLU notamment) et sa révision n'est pas envisagée.**

Monsieur Stéphane Bonin rappelle que **cet espace devra rester à vocation de zone humide boisée, avec des améliorations pour le pérenniser.** Une piste possible pourrait être qu'il soit cédé à une collectivité locale ce qui assurerait sa protection à long terme. Monsieur Payre est ouvert sur ce point et il est convenu qu'il rencontre le président du Pays Voironnais. **La Commune de Moirans n'est pas intéressée par l'achat de ce foncier.**

Monsieur le Maire demandera à la commission municipale ad hoc de valider ces propositions.

Monsieur Michel Payre informera la Commune des différentes étapes de ce processus et du résultat des analyses.